

Le meilleur nœud

Autor(en): **Bonto, W.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-548937>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sec. Battelli conseille de dégager la victime « avec un coup de pied. Un courant qui passe d'une jambe à l'autre, dit-il, n'offre aucun danger, ni pour le cœur, ni pour le système nerveux, même à de hautes tensions. La personne qui touche la victime avec le pied, ne ressentira qu'une secousse bien faible étant donné la grande résistance des chaussures. Il faut s'assurer que les fils ne puissent ensuite, en se balançant, venir heurter celui qui a donné le coup de pied. »

Enfin, on peut essayer de tirer la victime en mettant des gants épais et bien secs, en caoutchouc ou en peau, et en se couvrant les mains de plusieurs couches d'habits ou de linge et en ne touchant la victime que par ses vêtements.

2° Lorsque le contact a cessé, on transporte la victime dans un endroit aéré; on s'assure que rien ne s'oppose aux mouvements respiratoires du thorax (habits trop serrés, cravate).

Si la victime n'a pas perdu connaissance, il n'y a qu'à lui prescrire le repos et panser ses brûlures.

S'il y a perte de connaissance, on peut se trouver en face de deux alternatives. Ou bien le blessé respire, tant soit peu, ou bien les mouvements respiratoires sont totalement absents.

Dans le premier cas, on dégagera comme je viens de le dire, le cou de la victime, on lui facilitera la respiration en tirant la

langue hors de la bouche. On stimulera la circulation du sang par les moyens habituels (frictions, flagellations avec un linge trempé dans l'eau froide, etc.). La victime reprendra peu à peu ses sens, et cela spontanément.

Dans le second cas, il faut pratiquer immédiatement la respiration artificielle sans oublier de placer un rouleau d'habits sous les épaules et de maintenir la langue hors de la bouche en la fixant au menton au moyen d'un mouchoir. Les tractions rythmiques de la langue n'ont aucune espèce d'utilité.

Si le cœur a été paralysé, il n'y a aucun succès à attendre de cette manœuvre. S'il n'a pas été atteint, la respiration artificielle sera utile, mais non indispensable, car la respiration spontanée se rétablirait d'elle-même (Battelli). Donc en thèse générale, on doit traiter un électrocuté comme un noyé.

Les chiffres suivants indiquent dans quelle proportion les tentatives de rappel à la vie ont été couronnées de succès:

1904:	27 tentat. de resp.,	19 %	de succès,
1905:	15 » »	6,6 »	»
1906:	15 » »	13 »	»
1907:	16 » »	30 »	»

Au total, sur 67 tentatives de rappel à la vie, on a enregistré 19 % de succès.

Tiré de la

Revue suisse des accidents du travail.

Le meilleur nœud

Aux cours de pansements, de samaritains ou de soins à donner aux malades, on enseigne toujours à faire le nœud plat, lorsqu'il s'agit de nouer solidement une écharpe, une fronde, ou de fixer un pansement.

Un correspondant occasionnel nous écrit ce qui suit au sujet de la confection d'un bon nœud:

Il existe un truc pour ne pas faire le « nœud ordinaire » quand on veut faire le « nœud plat ».

Qu'est-ce que c'est faire un nœud? C'est nouer les deux bouts, deux fois de suite. Le truc consiste en ceci: on noue la deuxième fois autrement que la première.

On commence par nouer la première fois comme on a l'habitude, mais en observant comment on fait. Supposons qu'on a placé le bout de la main gauche *derrière* celui de la main droite. Dans ce cas, il faut passer le bout gauche *devant* le bout droit, quand on noue la deuxième fois.

Si en observant on se rend compte qu'on a l'habitude de placer la première fois le bout de la main droite *derrière*, il faut placer le bout de la main droite *devant* la deuxième fois.

Pour faire vite ses nœuds, on ne doit pas se départir de ses habitudes la première fois. Ce n'est que la deuxième fois qu'on doit faire attention.

En suivant ces indications, personne ne pourra plus vous morigéner au sujet de vos nœuds. W. BONTO.

Les voleurs à la Croix-Rouge russe

Sous ce titre, on a pu lire dernièrement, dans un journal français, les lignes suivantes:

« Une profonde sensation est produite ici par l'arrestation de l'ancien gérant de la Croix-Rouge, M. Golenzowsky, arrestation motivée par l'affaire de la princesse L... actuellement à l'étranger.

Sous le couvert de la charité, cette princesse aurait extorqué des sommes énormes pour un orphelinat patronné par des personnages officiels à St-Petersbourg et à Kieff. Elle vendait les diplômes honorifiques décernés par la Croix-Rouge

russe, et a fait ainsi des quittances pour plus de 400,000 roubles. Une quarantaine de personnes sont impliquées dans les poursuites. »

Bien que nous ayons parfois entendu dire que l'administration de la société russe de la Croix-Rouge laissait à désirer, nous aimons à croire, cependant, que les faits relatés ici seront démentis.

Rien ne nous paraîtrait plus honteux que de faire des prévarications sous le couvert de la Croix de Genève, symbole de la fraternité et de la bonté internationales.

Statuts de l'Association des gardes-malades, Section de Neuchâtel

I. Nom, siège et but.

§ 1. Sous la dénomination « Association des gardes-malades Neuchâtel », section de l'Alliance suisse des gardes-malades, il est fondé une société ayant pour but de sauvegarder les intérêts des personnes s'occu-

pant des soins à donner aux malades, à Neuchâtel et dans la contrée, et de coopérer à l'amélioration de la profession de garde-malade.

§ 2. L'association se donne spécialement pour tâche: